Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des délibérations
De la commune
D'USSON-EN-FOREZ

Délibération n° D20221121-15 Du 21 novembre 2022 SUBVENTION SOU DES ÉCOLES VOYAGE SCOLAIRE

Nombre de membres			Date de la convocation	16.11.2022	
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	16.11.2022
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	4		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - BRIAND S - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX

 $V- \frac{1}{2} - \frac$

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

SUBVENTION SOU DES ÉCOLES VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de subvention du Sou des écoles dans le cadre du voyage scolaire prévu en mai-juin 2023 et concernant les deux classes de primaires.

Objectif: voyage de 4 jours à Meyras, sur le thème du moyen âge

Coût total : 12 671.91 €, pour 46 enfants

Participation des familles : 90 € / enfant soit 4 140 €

Participation du Sou des écoles : 4 391.91 €

Participation souhaitée de la municipalité : 90 € / enfant soit 4 140 €

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte l'octroi d'une subvention de 90 € / enfant soit 4 140 € au Sou des écoles pour le financement du voyage scolaire prévu en mai-juin 2023 ;
- s'engage à verser la subvention à réception des factures payées ainsi que du nombre d'enfants ayant réellement participés à l'activité ;
- s'engage à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 22 novembre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL	La secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT		